



Garderie Ste-Léonie - Conditions d'admission

La Garderie est ouverte : Tous les jours du lundi au vendredi, entre 6h45 et 18h00.

Vacances : 10 jours à Noël et 1 semaine à Pâques / 4 semaines en été / 1 semaine en octobre

Pour assurer un bon fonctionnement de notre Garderie nous comptons sur la collaboration de tous les parents. Ceci implique en particulier :

- Les parents ont pris connaissance des conditions d'admission et les approuvent par l'inscription de leur enfant.
- Les parents remettent l'inscription écrite et complétée par les documents permettant de fixer le tarif, ainsi qu'une copie du carnet de vaccinations (RPL).
- Des informations réciproques peuvent être très importantes. Veuillez prendre note de tous les messages qui vous seront remis à l'occasion (infos supplémentaires, annonces, changements...). Partagez-nous également les soucis et préoccupations qui peuvent toucher le bien-être de votre enfant et nous guider dans l'accompagnement adéquat.
- Les enfants malades ne doivent pas être confiés à la Garderie.
- Il n'est pas permis d'amener un enfant à l'improviste ; nous restons cependant ouvertes aux cas d'urgence...
- Les parents peuvent nous atteindre au no 032 422 01 24 (laisser sonner longtemps). Ils peuvent aussi envoyer un SMS la veille au soir au no 079 275 38 11. Ce numéro ne sert pas aux appels téléphoniques.

Inscription régulière :

L'inscription se fait par écrit. Elle est valable pour une durée déterminée à l'avance (en général une année). Chaque absence doit être annoncée au plus tard la veille au soir, sinon elle sera facturée (sauf en cas de maladie). Il est possible cependant de changer les jours et les heures de présence, selon les besoins des parents, professionnels ou autre. L'inscription régulière suppose une présence d'au minimum une fois par semaine. Pour une bonne intégration de l'enfant, il est conseillé de les placer au minimum deux fois par semaine.

Inscription occasionnelle :

Une inscription est dite « occasionnelle », si l'enfant ne vient pas régulièrement au moins une fois par semaine. L'inscription doit se faire 2-3 jours avant, mais au plus tard la veille au soir (sauf en cas d'urgence).

Le prix de chaque présence occasionnelle est majoré de Frs. 5.00.

Les enfants inscrits régulièrement peuvent venir plus souvent, de façon occasionnelle, sans que cela n'entraîne de frais supplémentaires.

Conditions financières

La Garderie Ste-Léonie jouit de la reconnaissance officielle d'institution à utilité publique ; elle est également au bénéfice d'un soutien financier de l'Etat. La participation financière des familles reste cependant le revenu le plus important de la Garderie. Pour tenir compte des différentes situations familiales, de leurs revenus et du nombre de personnes dans le ménage, nous avons fixé des prix selon cinq tarifs. Une famille qui n'indiquerait pas son revenu serait taxée au tarif 5.

Pour fixer le tarif, l'inscription doit donc être accompagnée de la copie de la dernière taxation définitive des impôts contenant le code 490 (revenus bruts), ainsi que des copies des dernières fiches de salaire. Si les parents sont séparés, il faut en outre ajouter l'attestation des aliments payés par l'autre parent.

Tout changement important de la situation financière doit être signalé.

Le montant dû est facturé à la fin de chaque mois et payable dans les 30 jours, soit en espèces, soit par virement sur le compte Postfinance :

25-178-6 / Maison Chappuis / CH-2805 Soyhières

Les retards de paiements seront facturés à Frs. 25.-. Les versements en espèces au guichet de la poste entraînent pour nous des frais supplémentaires que nous facturerons le mois suivant.

Divers

- Chaque enfant doit être couvert par une assurance privée pour les risques de maladie et d'accident survenus à eux-mêmes ou causés à des tiers.
- Les parents autorisent les responsables à prendre toutes les mesures jugées nécessaires en cas d'accident ou de maladie.
- Sauf refus explicite et écrit des parents, nous nous permettons de publier sur notre site des photos ou vidéos faits dans notre Garderie.
- Les parents préparent un sac avec gourde, 10-heures ou 4-heures, lolette, pampers, mouchoirs en papier, pantoufles ou chaussons antidérapants, le tout marqué du nom de leur enfant.
- Pour les enfants qui prennent le repas de midi : brosse à dents, dentifrice, gobelet – marqués du nom de l'enfant.
- Les écoliers de P1 et P2 sont amenés par nos soins à l'école et cherchés après les cours.
- Une fois par semaine, une « approche bilingue » est proposée aux enfants dès l'âge de 3 ans.
- Un groupe « préscolaire » est formé pour les enfants dès l'âge de 3 ans, et qui fréquentent la Garderie au moins 3 fois par semaine.

Tarifs Août 2019- juillet 2020

		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
	Tarifs selon le revenu annuel total <small>(code 490 de la Décision de taxation et fiches de salaire)</small>	Moins de Fr. 48'000.-	De 48'000.- à Fr. 72'000.-	De 72'000.- à Fr. 96'000.-	De 96'000.- à Fr. 120'000.-	Plus de Fr. 120'000.-
Foyer scolaire	Repas de midi Prix unique	Fr. 7.-	Fr. 7.-	Fr. 7.-	Fr. 7.-	Fr. 7.-
	Surveillance à midi Prix par heure	Fr. 3.-	Fr. 4.-	Fr. 5.50	Fr. 6.50	Fr. 7.50
	Surveillance avant ou après l'école Prix par heure	Fr. 3.-	Fr. 4.-	Fr. 5.50	Fr. 6.50	Fr. 7.50
Garderie	Demi-journée (période d'environ 3 heures) Prix minimum	Fr. 9.-	Fr. 12.-	Fr. 16.50	Fr. 19.50	Fr. 22.50
	Heure supplémentaire Prix par heure	Fr. 3.-	Fr. 4.-	Fr. 5.50	Fr. 6.50	Fr. 7.50
	Forfait toute la journée	Fr. 30.-	Fr. 40.-	Fr. 55.-	Fr. 65.-	Fr. 75.-

Exemple de facturation : un écolier vient à la Garderie à 6h45; nous veillons à son départ pour l'école et à son retour pour le repas dès 11h30 ou 11h50 ; il reste pour tout l'après-midi jusqu'à 18h00. Il est donc à la fois au Foyer scolaire et à la Garderie.

Foyer Heures : de 6h45 à 7h30 ou à 8h00 : 1 heure (selon tarif)

Repas de midi avec pause jusqu'à 13h00 ou 13h30 : 7.- plus 1 h selon tarif

Garderie 13h00 à 18h00 : demi-journée (soit 3 heures) selon tarif plus 2 heures selon tarif

Adaptation des prix – cas particuliers

- Nombre de personnes partageant le foyer et nombre de présences par semaine : le tarif déterminé par le revenu est baissé d'un échelon si :
 1. Deux enfants d'une même famille viennent au moins 4 demi-jours par semaine
 2. Trois enfants d'une même famille viennent au moins 3 demi-jours fois par semaine
 3. Les enfants inscrits pour un accueil irrégulier ne bénéficient pas de réduction. Le supplément de l'accueil irrégulier est de 5.- par fratrie.
- Le tarif pour l'accueil des enfants de moins de deux ans sera majoré de Frs. 10.00 par demi-journée.
- Sur demande, un rabais supplémentaire peut-être accordé pour des familles aux revenus très modestes (sur la base de la taxation fiscale code 490)
- Pour participer au bon fonctionnement de notre Garderie, et dans un esprit de solidarité, une famille peut s'inscrire à un tarif supérieur ou ne pas vouloir profiter de l'adaptation des prix.